



## PROGRAMME FORMATION

### Mise en sécurité des installations électriques des logements

#### Objectifs de formation

- Connaître la réglementation relative à la mise en location des logements existants dont l'installation électrique a plus de 15 ans
- Identifier et formaliser dans un rapport (le PASS) les défauts de sécurité à corriger dans le cadre de la mise en sécurité.

#### Programme détaillé

#### 1. La réglementation liée à la location des logements existants

- Loi ALUR – Obligation d'un état de l'installation électrique
- Equivalences avec une attestation CONSUEL
- Opportunité de marché pour les professionnels
- 6 points de sécurité
- Points communs et différences avec les réglementation liée à la vente de logement

#### 2. Responsabilité des acteurs

- Responsabilité conjointe – bailleur / occupant / installateur électricien
- Mise en sécurité / Mise en conformité
- Mesures compensatoires

✓ **Durée** : 1 journée - 7 heures

**Formation en visio - plateforme ZOOM**

✓ **Public visé** :

Installateurs électriciens et techniciens intervenant dans la rénovation des installations électriques existantes.

✓ **Pré-requis** :

Connaître les règles fondamentales des installations électriques dans les logements d'habitation.

✓ **Animation** :

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté.

✓ **Moyens pédagogiques** :

- Utilisation du logiciel de Visioconférence ZOOM® permettant les échanges oraux et mise à disposition d'un « chat room » pour les questions
- Echanges entre le formateur et les stagiaires sur des cas concrets
- Activités via l'outil Klaxoon
- Contrôle des acquis en cours de formation par des quizz et des exercices

✓ **Moyens techniques** :

- Une connexion internet haut débit ainsi qu'un ordinateur (ou une tablette) équipé d'un micro et d'une caméra

✓ **Évaluation et sanction de la formation** :

- Feuilles d'émargement collective
- Attestation de présence individuelle
- Fiche d'évaluation de la formation renseignée
- Un support stagiaire au format PDF sera envoyé aux stagiaires à l'issue de la formation contenant le diaporama présenté et les points essentiels

### 3. Aspects théoriques de la mise en sécurité d'un logement lors de sa location avec rédaction du rapport (PASS)

- **Exigences minimales**

- Appareil Général de Commande et de Protection
- Protection différentielle à l'origine de l'installation de sensibilité adaptée aux conditions de mise à la terre
- Dispositifs de protection des circuits adaptés à la section des conducteurs
- Respect des règles dans les salles d'eau, liaison équipotentielle / zones de sécurité
- Elimination de tous risques de contact direct avec des pièces sous tension, matériels vétustes, détériorés ou inadaptés à l'usage  
Conducteurs protégés par des conduits, moulures ou plinthes

- **Attestation de conformité CONSUEL**

- Quand déposer une attestation de conformité ?
- Quelle attestation de conformité ? pour quelle installation ?
- Comment la remplir ? son utilisation pour une « mise en sécurité »

- **Qualification professionnelle**

- QUALIFELEC : mention SEH, sécurité électrique Habitat.

- **Cas particuliers (installations diverses, piscine privée)**